

2021_CT2_579

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix pour la réalisation du pôle d'échanges de Trets

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 9 décembre 2021

03_1_04

■ **Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix pour la réalisation du pôle d'échanges de Trets**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 16 décembre 2021

10326

MOB-026-16/12/2021-CM

■ Quitus de la mission confiée à la SPL Pays d'Aix pour la réalisation du pôle d'échanges de Trets

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par une délibération n°B582 du 25 novembre 2015, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a approuvé la conclusion d'une convention avec la Société Publique Locale « Pays d'Aix Territoires » afin de lui confier la réalisation d'une opération d'aménagement d'un pôle d'échanges à Trets.

Cette opération avait pour objectif de réaliser un nouvel équipement en vue d'améliorer la sécurité des usagers, et les conditions de fonctionnement pour les usagers et transporteurs, ainsi que de soulager le trafic sur les voies publiques périphériques.

Ce pôle d'échanges se situe sur un terrain acquis par la Métropole sur l'avenue René CASSIN à proximité du centre-ville de Trets et de la RD908B.

Le programme prévoyait :

- la création de 7 quais de bus avec contrôle d'accès,
- la création d'un parking paysagé VL d'environ 120 places et d'une zone de dépose minute,
- la réalisation d'un abri vélo sécurisé,
- la réalisation des cheminements piétons,
- la réalisation du réseau d'éclairage public et d'un réseau de vidéo surveillance,
- le réaménagement du carrefour entre la rue René Cassin et la route de la Burlière,
- la réalisation du réseau d'eaux pluviales et des rétentions nécessaires à l'opération.

Le Pôle d'échanges a été mis en service en décembre 2019.

Le plan de financement initial de cette opération a été ainsi arrêté :

- Métropole Aix-Marseille-Provence : 850 000 € HT
- Conseil Départemental 13 : 850 000 €

Soit un coût total de 1 700 000 € HT (2 040 000 € TTC).

La mission étant terminée, la SPL « Pays d'Aix Territoires » sollicite donc le quitus de l'opération. Conformément à l'article 13 de la convention, la décharge de la responsabilité de la SPL « Pays d'Aix Territoires » pourra être délivrée après exécution complète des missions suivantes :

- Réception des ouvrages et levées des réserves de réception ;
- Mise à disposition des ouvrages ;
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs relatifs aux ouvrages ;

Métropole Aix-Marseille-Provence

- Etablissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par la Métropole.

La SPL « Pays d'Aix Territoires » s'est acquittée de ces obligations et le maître d'ouvrage a accepté le bilan général et définitif de l'opération.

Le bilan de clôture de la convention en date du 12 mars 2021 laisse apparaître un montant global de dépenses de 1 518 329,56 € HT comprenant :

- Les dépenses réalisées pour l'exécution de l'opération : 1 437 329,56 € HT
- La rémunération de la SPL « Pays d'Aix Territoires » : 81 000,00 € HT

TOTAL : 1 518 329,56 € HT

D'autre part, le montant total des recettes s'élève à 1 531 476,93 € HT décomposée comme suit :

- Les versements de la Métropole AMP : 1 525 000,00 € HT
- Les produits financiers de l'opération : 6 476,93 € HT

TOTAL : 1 531 476,93 € HT

Il apparaît donc un solde en faveur de la Métropole s'élevant à 13 147,37 € HT soit 15 776,85 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°215_A136 du Conseil communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 portant approbation du programme général du pôle d'échanges de Trets ;
- La délibération n°2010_B372 du Conseil communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 portant approbation de la convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPL « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de l'opération d'aménagement du pôle d'échanges de Trets.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021 ;

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la mission confiée à la SPL « Pays d'Aix Territoires » est terminée.
- Qu'il y a lieu de lui donner quitus pour sa mission et approuver la reddition des comptes.

Délibère

Article 1 :

Est donné quitus à la SPL « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de la convention d'aménagement n°LZ41 pour la réalisation du pôle d'échanges de Trets.

Article 2 :

Est approuvée la reddition des comptes de l'opération ci-annexée, laissant apparaître un solde en faveur de la Métropole s'élevant à 13 147,37 euros HT.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 3 :

La recette sera constatée au Budget Annexe des Transports de la Métropole – opération 2017253000
– Sous politique C240 – Nature 238.

Article 4:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Quitus de la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix pour la réalisation du pôle d'échanges de Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **14 DEC. 2021**